



Recherche en bref



GESTION EFFICACE DES ÉTABLISSEMENTS CORRECTIONNELS

Question : Quelles mesures pourraient permettre d'améliorer la gestion des établissements correctionnels?

Contexte : Au cours des deux dernières décennies, la population carcérale des États-Unis a augmenté de façon importante, et, depuis peu, on constate un mouvement semblable au Canada. Une telle augmentation présente des défis en matière de gestion des établissements correctionnels. Parmi ces défis, il faut assurer la sécurité personnelle des détenus et du personnel, protéger la santé de tous (p. ex., les maladies se propagent plus rapidement dans un milieu fermé) et faciliter la réinsertion sociale des détenus en temps opportun.

Au Canada, le Service correctionnel du Canada (SCC) est responsable des délinquants condamnés à une peine de deux ans et plus (les territoires et les provinces sont responsables des condamnations de moins de deux ans). La plupart des délinquants font l'objet d'une libération assortie d'une certaine supervision dans la collectivité. Sauf dans certaines conditions, les délinquants doivent être libérés après avoir purgé les deux tiers de leur peine (aussi appelé libération d'office), mais ils peuvent être libérés plus tôt dans le cadre d'une libération conditionnelle totale. La Commission des libérations conditionnelles du Canada peut octroyer une libération conditionnelle totale après avoir étudié le risque que présente un délinquant et les gestes qu'il a posé pour démontrer un mode de vie davantage prosocial. Par conséquent, on s'attend à ce que le SCC ait pris les mesures nécessaires pour aider les

délinquants à développer des aptitudes prosociales et à diminuer le risque qu'ils présentent pour la société. Étant donné la croissance de la population carcérale et les pressions que cela amène, quelles mesures supplémentaires pourraient être prises en vue d'améliorer la gestion des établissements correctionnels?

Réponse : Les administrateurs d'établissements correctionnels disposent d'une variété de récompenses et de punitions pour gérer le comportement des détenus. Par exemple, l'isolement cellulaire peut être utilisé pour réduire les comportements indésirables. Toutefois, l'utilisation de récompenses afin d'encourager les bons comportements date de très longtemps. En effet, dès 1840, les bons comportements étaient récompensés par des libérations anticipées.

Dans les années 1960 et 1970, des programmes de modification du comportement s'annonçaient comme une démarche très prometteuse pour la gestion des établissements correctionnels. Bien que les punitions faisaient partie d'un grand nombre de ces programmes, l'application systématique de récompenses pour les bons comportements était au premier plan. La récompense est plus avantageuse que la punition, car elle peut permettre d'apprendre un nouveau comportement prosocial alors que la punition ne fait qu'éteindre le comportement.

Un type de programme axé sur des récompenses était l'économie de jetons. Ce système offre une récompense immédiate et

programs essentially disappeared from the correctional landscape by the early 1990s for two reasons. First, the punishment component of some of the programs led to court challenges and abuses by the staff. Second, the most effective programs were complex to manage requiring extensive staff training and monitoring. Nevertheless, these behaviour modification programs may provide valuable lessons for today.

Policy Implications:

1. As prison populations increase, it will become more difficult to manage prisons effectively. In addition to trying new and innovative management practices, the research on behaviour modification programs should be consulted to learn from the past.
2. Although punishment is needed in certain circumstances, the emphasis should be placed on rewarding the good behaviour of inmates.

3. In order to deliver effective programs that reward good behaviour and make offenders responsible for their behaviour, prison administrators must recognize that this requires a considerable investment of resources.

Source: Gendreau, P., Listwan, S. J., & Kuhns, J. B. (2011). *Managing Prisons Effectively: The Potential of Contingency Management Programs* (Corrections User Report 2011-04). Ottawa: Public Safety Canada.

For further information:

James Bonta, Ph.D.
Corrections Research
Public Safety Canada
340 Laurier Avenue West
Ottawa, Ontario K1A 0P8
Phone: 613-991-2831 Fax: 613-990-8295
E-mail: Jim.Bonta@ps.gc.ca

Also available on Public Safety Canada's website at: www.PublicSafety.gc.ca